

ARRETE N° 26/2023

BROCANTE DU 30 JUILLET 2023

Le Maire de la Commune de Saint Julien sur Cher,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par La Présidente du Comité des Fêtes de Saint Julien sur Cher en date du 05/06/2023, pour organiser un vide-greniers, une brocante et un concours de pétanque, rue du bac sur le terrain municipal dit " l'île du pont "le Dimanche 30 Juillet 2023 et pour autoriser l'accès aux véhicules à moteur sur le terrain;

Considérant qu'il y a eu de régler la circulation pour assurer la sécurité de cette manifestation,

Considérant que le bloc des sanitaires du camping est interdits au public,

Vu l'arrêté municipal en date du 8 juin 2011 portant règlement de l'accès au terrain,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : Le Comité des Fêtes est autorisé à utiliser l'ancien camping municipal pour réaliser sa manifestation de la brocante - vide-greniers et du concours de pétanque le Dimanche 30 Juillet 2023,

Article 2 : Une dérogation est accordée les 29 et 30 juillet 2023 pour l'accès au terrain des véhicules à moteur ;

Article 3 : Le stationnement sera interdit rue du bac, du rond-point sur la RD 922 jusqu'à l'entrée du parking obligatoire, situé près du portique rue du bac, le 30 juillet 2023 de 5 heures à 21 heures.

Article 4: La circulation sera interdite rue du bac, du parking de la brocante-vidé greniers, jusqu'à l'intersection avec la RD 51, sauf pour les services d'urgences et les riverains.

Article 5: Le Comité des Fêtes pourra accéder aux compteurs EDF et d'eau.

Article 6 : Pendant la durée de la manifestation, l'association est autorisée à installer des toilettes chimiques sur le site.

Article 7 : La signalétique correspondante sera mise en place par L'association " Le Comité des Fêtes ".

Article 8: L'association "Le Comité des Fêtes" doit être assuré pour l'organisation de manifestations.

Article 9 : Les organisateurs et la brigade de gendarmerie seront chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Julien-sur-Cher
Le Maire,
Romain SOURIOUX

